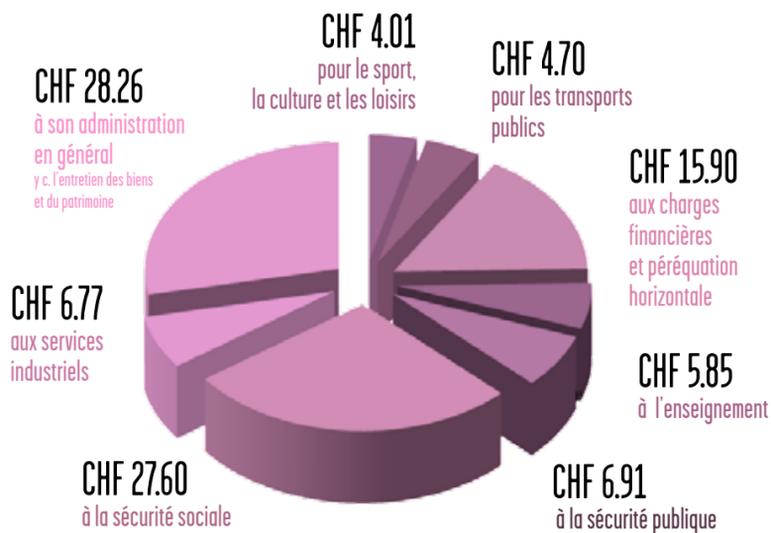


En 2016, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle les répartira de la façon suivante:

2016

BUDGET



SITUATION GÉNÉRALE

Types	Budget 2016	Budget 2015	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Total des charges	157'756'964.00	150'305'890.00	7'451'074.00	5%
Total des revenus	157'013'210.00	150'436'550.00	6'576'660.00	4.4%
Résultats	-743'754.00	130'660.00	-874'414.00	

La Municipalité de Pully a soumis, le 10.12.2015, au Conseil communal un budget 2016 légèrement déficitaire.

TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES EN CHF

Le montant total des charges pour l'année à venir s'élève à CHF 157.7 mios. Cependant, la Municipalité ne dispose d'une marche de manœuvre que sur les « charges maîtrisables », soit CHF 61.3 mios.

Types de charges	Budget 2016	Budget 2015	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'506'415	28'422'900	1'083'515	3.8%
Biens, services et marchandises	24'761'245	23'486'680	1'274'565	5.4%
Aides et subventions	7'036'690	6'448'200	588'490	9.1%
Charges maîtrisables	61'304'350	58'357'780	2'946'570	5.1%
Charges internes	11'381'395	11'494'510	-113'115	-1.0%
Charges non maîtrisables	85'071'219	80'453'600	4'617'619	5.7%
Total des charges	157'756'964	150'305'890	7'451'074	5.0%

Charges maîtrisables

Les charges relatives aux **autorités et personnel** augmentent de 3.8% (CHF 1'083'515) par rapport au budget 2015. Cette progression découle pour l'essentiel de l'augmentation des effectifs du personnel communal d'environ 4.75 équivalents temps plein (ci-après ETP) par rapport aux comptes 2014 et 4.70 ETP par rapport au budget 2015.

Les **achats de biens, services et marchandises** sont en augmentation de 5.4%, soit environ CHF 1.3 mio par rapport au budget 2015.

Enfin, les **aides et subventions** progressent de 9.1% par rapport au budget 2015, en raison de l'augmentation de l'aide sociale communale et du coût du réseau d'accueil de l'enfance. Les coûts de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse ont également progressés suite au transfert des APEMS (unités d'accueil pour enfants en milieu scolaire) dans cette entité, à la création de nouvelles places d'accueil et à la mise à niveau des loyers facturés par la Commune.

Charges internes

Le montant de CHF 11.4 mios représente des opérations comptables sans effets sur le résultat ou sur la situation de trésorerie.

Charges non maîtrisables

Les charges non maîtrisables de CHF 85.1 mios sont des charges imposées par une obligation légale sur lesquelles la Municipalité ne peut agir. Ce sont pour l'essentiel des participations à des charges cantonales. Globalement, les charges non maîtrisables accusent une augmentation d'environ 5.7% soit CHF 4.7 mios par rapport au budget 2015. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation des **remboursements, participations et subventions à des collectivités** (+6.4%) dus à la hausse de la participation de la Commune au financement de la **facture sociale et de la péréquation directe horizontale**.

La **facture sociale** couvre le coût d'un ensemble de prestations sociales déterminées par une base légale. Elle est financée à raison de 50% par le Canton et 50% par les communes vaudoises.

Les **charges péréquatives** sont toutes celles qui doivent être réparties sur l'ensemble des communes vaudoises par le biais d'une clé de répartition appelée « péréquation cantonale ».

TABLEAU COMPARATIF DES REVENUS

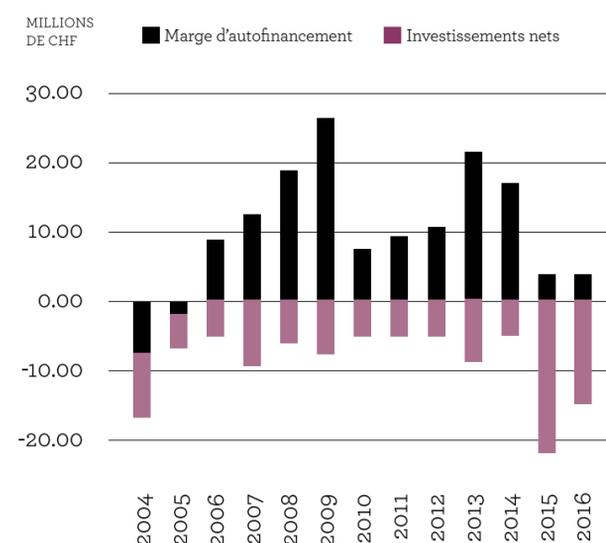
Types de revenus	Budget 2016	Budget 2015	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Revenus fiscaux	101'897'000	97'062'500	4'834'500	5.0%
Revenus non fiscaux	43'067'840	41'785'150	1'282'690	3.1%
Revenus internes	12'048'370	11'588'900	459'470	4.0%
Total des revenus	157'013'210	150'436'550	6'576'660	4.4%

Par rapport au budget 2015, les **recettes fiscales** incluses dans le projet de budget 2016 sont en hausse de CHF 4.8 mios, soit une progression de 5.0%. De même que les **revenus non fiscaux**, qui augmentent eux de 3.1%, soit CHF 1.3 mios.

Le taux d'imposition communal pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2016 est de deux points inférieur à celui retenu pour le budget 2015, soit un **taux de 61.0**.

Malgré un budget 2016 déficitaire, Pully devrait obtenir une **marge d'autofinancement** positive d'environ CHF 3.6 mios. Cette somme ne devrait pas être suffisante pour financer l'entier des investissements de l'année à venir. Par conséquent, la dette communale devrait augmenter durant l'année 2016, afin de financer une partie des investissements. Ceux-ci devraient néanmoins conduire à une augmentation des revenus à moyen terme et, par conséquent, améliorer la situation financière de la Commune. Selon toute vraisemblance, la dette communale consolidée devrait se situer aux alentours de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2016.

MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS NETS



Rens: Claude-Alain Chuard, chef du Service des finances à la Direction de l'administration générale et des finances, finances@pully.ch, 021 721 31 30

Sommaire

- Editorial
- Budget 2016
- Chantier de la gare terminé
- Travaux au ch. de Villardin
- Horaires et lignes TL
- Cartes de dangers naturels
- Refuge en bois rond à Volson
- Consommation d'énergie
- Déchèterie des Gavardes
- Dates importantes

Les chiffres avant les fêtes

La fin d'année approche déjà, et la perspective de cette échéance est jalonnée de quelques étapes politiques immuables, telles la fixation du taux d'imposition, puis la discussion du budget pour l'année suivante. Chiffres, diagrammes et pourcentages prennent le dessus et couvrent une pleine page de notre journal. L'augmentation de nos prévisions de dépenses traduit la poursuite d'un effort dans plusieurs domaines, tels que la sécurité, l'accueil des enfants, la culture, l'amélioration de l'offre en transports publics ou l'entretien de notre patrimoine. Légèrement déficitaire, ce budget devra être engagé avec prudence et rigueur, afin de ne pas compromettre l'excellente santé de nos finances communales.

Malgré un certain nombre de risques identifiés, la Municipalité a proposé une baisse de deux points du taux d'imposition 2016 et a été suivie par une majorité du Conseil communal. Imprudence pour certains, électoralisme pour d'autres, rien de tout cela, en vérité. Mais une appréciation objective des résultats comptables des dernières années, auxquels sont venus s'ajouter un excédent de revenus de CHF 12 mios en 2014 et une perspective de bouclage encore positif pour 2015. Des résultats qui ont permis à la fois, de financer nos investissements sans recourir à l'emprunt et de diminuer notre endettement de moitié, le portant à CHF 70 mios à fin 2014. De ce point de vue, un retour pour le contribuable, certes minime, est apparu comme actuellement justifié.

A l'approche du terme de son mandat, la Municipalité s'attachera à présenter un bilan, en analysant ce qui a pu être entrepris et réalisé, ce qui a dû être différé, en regard des objectifs et mesures envisagées dans son programme de législature.

GIL REICHEN, Syndic

Impressum

Edition: Municipalité de Pully - décembre 2015
Graphisme: www.enzed.ch
Tirage: 11'000 exemplaires
Comité de rédaction: N. Lude, G. Reichen, Ph. Steiner, A. Piolino
Impression: PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens, sur papier certifié FSC Polyval, entreprise sociale à vocation industrielle

www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 11
www.facebook.com/VilledPully
www.flickr.com/photos/villedepully

Après une année de travaux d'envergure, le chantier de la gare et de ses abords est terminé.

Nouvelle liaison piétonne et nouveaux accès aux quais de la gare Pully-Centre

Le centre de la Ville bénéficie désormais d'améliorations significatives :

- Une meilleure visibilité de l'espace de circulation facilite l'orientation des personnes de passage et offre une bonne amélioration de la mobilité douce.

- La visibilité des commerces est ainsi favorisée, le tissu commercial mieux relié, impliquant à terme une augmentation profitable du flux des passants.

- La nouvelle liaison piétonne relie désormais directement la pl. Neuve au ch. du Pré-de-la-Tour et à la passerelle Verdaine permettant une meilleure connexion entre les deux pôles de transports publics de la gare et de la Clergère.

- Le quai Nord (voie 2) direction Lausanne est à nouveau accessible sur sa totalité. Il bénéficie d'un escalier et d'un ascenseur permettant tous deux une liaison directe entre la pl. Neuve et le passage sous-voies. Un autre escalier permet d'accéder directement à la Clergère.

Les travaux qui ont nécessité la fermeture du trottoir sur le Pont du Tirage ainsi qu'une voie de circulation sur

l'av. du Tirage sont également terminés. Deux nouveaux escaliers permettent l'accès direct à l'av. du Tirage et à l'av. des Collèges depuis les quais.

la mosaïque commémorative - création de l'artiste Gérard Brand - offerte par la Ville d'Obernai en souvenir du 10ème anniversaire du jumelage Pully - Obernai / Alsace le 22 juin 1996, a été mise en valeur sur l'espace du quai. Soigneusement nettoyée et restaurée en surface, sa pose contre un mur vertical en permet une meilleure lecture.

La Municipalité a alloué un crédit d'investissement de CHF 4'295'000.00 destiné à couvrir le coût de ces travaux englobant les cinq chantiers. Les CFF, qui bénéficient de ce projet, allouent une subvention de CHF 1 mio pour une partie des ouvrages construits. Les travaux ont débuté en octobre 2014 pour se terminer en novembre 2015.

Rens: Philippe Daucourt, chef de Service à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE), 021 721 31 11

Refuge en bois rond à Volson



La Direction des domaines, gérances et sports, et plus précisément le service des forêts de la Ville de Pully, vient de finaliser son projet de refuge en bois rond à l'emplacement de l'ancien stand 50 mètres de Volson.

Ce refuge, particulièrement bien intégré au milieu forestier, a pour ambition d'accueillir les élèves pullliérans afin de les sensibiliser à la protection de la nature et de la forêt. Il permet d'étoffer les activités de découverte en forêt organisées en collaboration avec les écoles de Pully.

Les familles, promeneurs ou sportifs peuvent également s'arrêter au refuge et profiter de ses aménagements.

Par ailleurs, le service des forêts de la Ville de Pully élabore, en ce moment, un projet de sentier didactique en forêt au départ du refuge en bois rond. Il souhaite, par ce biais, faire découvrir aux promeneurs la diversité de la faune et la flore des forêts pullliérannes grâce, entre autres, à des panneaux explicatifs.

Ce sentier sera adapté aux enfants afin que les familles puissent s'y promener en toute sécurité.

Rens: Sébastien Cornuz, chef de Service à la Direction des domaines (DDGS), 021 721 31 11

Rationaliser sa consommation d'énergie

Vouloir économiser l'énergie en la consommant de façon plus rationnelle et plus durable est une sage décision. Mais encore faut-il savoir d'où l'on part, combien et comment nous consommons cette énergie au quotidien. Pour aider à répondre à ce genre d'interrogations, la Ville de Pully a regroupé sur son site internet un grand nombre d'informations dédiées à l'énergie et son utilisation. Cela va de la politique énergétique communale au calcul de sa propre empreinte écologique tout en passant par les subventions communales en faveur d'une mobilité plus douce.

Plus d'informations sur le site internet de la Ville de Pully, www.pully.ch, sous la rubrique Vivre à Pully → Environnement, construction → Energie, environnement

Déchèterie des Gavardes

Depuis cet automne, les habitants domiciliés au Nord du bd de la Forêt peuvent accéder à la déchèterie des Gavardes, située à la Clai-aux-Moines, sur la commune de Savigny. Cette mesure est prise à titre d'essai pour désengorger la déchèterie de la Perraudettaz durant une phase de test d'un an. La Municipalité étudie actuellement d'autres solutions afin de décharger la déchèterie. Si cette mesure rencontrait du succès, elle pourrait être maintenue au-delà d'une année et étendue à un plus grand nombre d'habitants.

Horaires d'ouverture de la déchèterie des Gavardes: mardi 9h-11h30 et 13h-17h, jeudi 7h15-11h30 et 13h-19h, samedi 8h-14h.

En cas de perte ou de nouvelle arrivée, la carte peut être demandée à l'Office de la Population de Pully - 021 721 31 61

Dates importantes

Fermeture des bureaux de l'Administration communale	Du jeudi 24.12.2015 à 12h00 au lundi 04.01.2016 à 07h30
	Poste de Police ouvert 24h/24h, 021 721 33 11
Séances du Conseil communal en 2016	10 février, 20h00 16 mars, 20h00 27 avril, 20h00 25 mai, 20h00 22 juin, 18h00
Ouverture Cave	Tous les jeudis de 17h00 à 20h00.

TRAVAUX AU CH. DE VILLARDIN

Cet important chantier communal, évoqué dans notre édition de juin 2015, a rencontré quelques difficultés lors de l'étape réalisée au-dessous de l'av. Général Guisan. La réouverture du ch. de Villardin, donc de l'accès aux rives du lac, est reportée à Noël.

En effet, la présence d'une nappe phréatique a engendré des travaux préalables importants et un retard estimé à environ 2 mois. Une entreprise spécialisée a été sollicitée afin d'effectuer le rabattement de cette poche d'eau. La mise en place d'environ 70 tubes a permis de pomper provisoirement l'eau contenue dans le terrain pendant toute la durée des travaux de fouille sur la partie supérieure du ch. de Villardin et sur la traversée de l'av. Général Guisan.

La traversée de l'intersection des avenues Général Guisan et de Villardin a causé des complications dues à un important trafic et notamment au passage des lignes de bus TL n° 8 et n° 47. Les travaux ont été réalisés en plusieurs étapes afin de limiter les perturbations liées au trafic. Pour des questions de sécurité, l'étape du centre du carrefour a été effectuée de nuit afin de profiter de l'interruption du trafic TL.

La fouille principale sera prolongée sur l'av. de Villardin et le ch. de la Joliette Sud jusqu'à l'été 2016. Des restrictions de circulation seront annoncées au préalable sous



Pose du collecteur de récolte d'eau claire DN 1200 mm et d'eau usée DN 315 mm au ch. de Villardin

la rubrique « chantier/Villardin du site internet de la Ville de Pully ». Une signalisation sera également mise en place par la Police Est lausannois.

Les aménagements routiers et paysagers ainsi que la mise en place d'un nouvel écopoint seront réalisés dès le printemps 2016 pour une durée d'une année environ.

Rens: Christophe Magnani, responsable secteur chantiers (DTSI), 021 721 31 11

Publication des cartes de dangers naturels

La Municipalité de Pully rend publiques les nouvelles cartes des dangers naturels concernant le territoire communal affecté à la zone à bâtir, conformément aux exigences cantonales et fédérales.

Ces cartes précisent et remplacent, dans les périmètres étudiés, les cartes indicatives des dangers naturels jusqu'alors en vigueur. Les cartes des dangers naturels et la documentation y relative peuvent être consultées à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, ch. de la Damataire 13 à Pully, pendant les heures d'ouverture. Elles sont également consultables sur le géoportail communal www.sigip.ch sous le thème « Cartes des dangers naturels ». Cet avis a un but informatif. Il ne s'agit pas d'une mise à l'enquête et les cartes ne sont pas opposables.

De plus amples informations concernant les dangers naturels sont à disposition sur le site internet du Canton: www.vd.ch/dangers-naturels.

HORAIRES ET LIGNES TL AMÉLIORATION DES FRÉQUENCES ET PROLONGATION DE LIGNES

Dès le 13 décembre 2015

- Les horaires des lignes 7, 48 et 49 changeront légèrement www.t-l.ch/2016
- Ligne 47 (Pully-Port - Lutry-Landar): Ligne prolongée jusqu'à Lutry Landar. Fréquence toutes les 15' en journée, 30' le soir.
- Ligne régionale 67 (Val-Vert - Grandvaux Pra Grana - Cully-Gare) Circule entre Val-Vert et Grandvaux. Sera prolongée jusqu'à Cully dans le courant du premier trimestre 2016. Fréquence: 14 allers-retours du lundi au vendredi, 12 allers-retours le samedi et 10 le dimanche.
- Ligne 66: Disparition de la ligne suite aux modifications de la ligne 47 et l'arrivée de la nouvelle ligne 67.

Dès février 2016

- Ligne 25 (Pully-Gare - Chavannes-Glycines): Fréquence toute la journée à 10'.